

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 04 août 2023, à 17 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 juillet 2023, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : Charles-Henri BIANCONI, Jean-Pierre ANTONETTI, Jean-Christophe BARTOLI, Paul GIUDICELLI, Christophe MANICCIA, Jérôme POLVERINI, Paul QUILICHINI, Pierre QUILICHINI, Jean-Pierre SAMPIERI,
Présents : 9	
Votants : 11	Etaient excusés et représentés par pouvoir : Zelia BERQUEZ-QUILICHINI, Félix SANTARELLI
	Etaient absents : Mathieu CESARI, Caroline CUCCHI, Jean-Vincent TOMASI, Marie-Gabrielle VAUTRIN
	Secrétaire de séance : Jean-Christophe BARTOLI
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Décision modificative n°1 du Budget Port de plaisance et de pêche 2023 de la commune de Pianottoli-Caldarello,

Le Maire expose au conseil Municipal,

Vu l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1724 du code général des impôts,

Vu la délibération n° 2023-11 du conseil municipal en date du 14 Avril 2023 approuvant le Budget Primitif 2023,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M4,

La déclaration du prélèvement à la source doit se faire à l'euro le plus proche alors que les prélèvements se font au centime d'euros. Il en résulte une nécessaire règle d'arrondi. Lorsque l'arrondi est favorable au collecteur (chiffre après la virgule compris entre 0,01 et 0,49), un titre est émis au compte 7588. Dans le cas où l'arrondi est défavorable (chiffre après la virgule compris entre 0,50 et 0,99), un mandat est émis au compte 658.

Considérant qu'au vote du BP le compte 658 n'a pas été crédité d'un montant suffisant pour couvrir les arrondis du prélèvement à la source,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,


DECIDE

Article Unique : de voter les mouvements suivants au BP 2023,

CREDITS A REDUIRE EN DEPENSES	CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
	FONCTIONNEMENT			
	011	6064	Fournitures administratives	10,00 €

CREDITS A OUVRIR EN DEPENSES	CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
	FONCTIONNEMENT			
	65	658	Charges diverses de gestion courante	10,00 €

Voix POUR :	11
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

<p>Affichée et transmise en Préfecture le :</p> <p>11/08/2023</p>	<p>Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 04 août 2023, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 11/08/2023</p> <p style="text-align: right;">Le Maire</p> <div style="text-align: center;">  <p>Charles-Henri BIANCONI</p> </div>
---	---